

## COMMUNIQUE ADCAM

### ***Vers une évolution de la fonction d'Agent Comptable, sous certaines conditions !***

«L'Agent Comptable, quelle articulation avec les autres acteurs et quelles perspectives ?». C'était le thème d'une formation proposée par l'EN3S le 11 mai dernier.

C'est aussi le sujet d'un groupe de travail, piloté par Dominique LIBAULT, dont le rapport est attendu pour juillet 2017. Les premières pistes d'évolutions suggérées ne sont pas sans nous interpeller.

Dans un document de travail, issu d'une réunion des DRAC du 11 avril dernier, on évoque l'opportunité de confier à l'Agent Comptable la «totalité des contrôles».

Tout cela pour garantir une plus grande rigueur dans les domaines de la Gestion Du Risque et des Fraudes. Je cite «le souci de maintenir la qualité de la relation avec les Professionnels de Santé... conduit les Directeurs à privilégier la conciliation et de gérer de manière spécifique les anomalies détectées en Gestion Du Risque».

Un diagnostic que nous ne partageons pas. La gestion de relation de qualité avec les Professionnels de Santé est bien une exigence que nous devons assumer. Selon nous, elle n'est pas incompatible avec une politique de contrôle graduée.

Cela dit, l'unification du pilotage de la fonction contrôle reste un vrai sujet. Pour autant, compte tenu des textes actuels sur la séparation ordonnateur/comptable, doit-elle se traduire par un monopole de la fonction contrôle sous l'égide de l'Agent Comptable ? Rien n'est moins sûr. Il serait pour le moins surprenant de sortir une fonction cœur de métier aussi importante du champ de responsabilité du Directeur. Gageons que les conclusions de la mission déléguée du CNG, consacrée à la mise en cohérence des différentes actions de contrôles de l'Assurance Maladie, apporteront un éclairage plus pertinent.

On avance aussi l'idée que la coordination des contrôles, sur le plan local, devra s'appuyer sur une coordination régionale. Autrement dit, sur une évolution de l'organisation actuelle des DCGDR. On peut convenir que les coordinations existantes ont d'autres priorités et doivent, avant tout, contribuer au respect de l'ONDAM et trouver de nouvelles marges de manœuvre de Gestion Du Risque en région.

On apprend également que la majorité des Agents Comptables souhaite conserver leur statut particulier tout en aspirant à un élargissement de leurs missions. Parmi celles-ci, sont citées le Budget, le Contrôle de Gestion, le SMI, le Service Juridique, le Pilotage de l'Audit.

Avec comme nouveau levier identifié, celui de l'attribution par la CNAMTS d'une à deux missions supplémentaires confiées à l'Agent Comptable pour chaque organisme.

Un dispositif que nous ne soutenons pas. Selon leur appétence et leurs expériences, de nombreux Agents Comptables ont d'ores et déjà la possibilité de se voir attribuer des missions déléguées dans le domaine du Budget, du Contrôle de Gestion, du Pilotage du SMI, du Recours Contre Tiers, du Pôle Etablissement. Une attribution qui s'exerce au plus près des équilibres souhaités et souhaitables au sein de l'équipe de direction. Elle relève en premier lieu de la pleine responsabilité du Directeur.

Enfin, est regretté le manque d'attractivité du poste d'Agent Comptable. Ce qui est une réalité. Ne faut-il pas en tirer tous les enseignements en sortant du statu quo, c'est-à-dire en renonçant à un statut particulier au profit d'une fonction de contrôle avec un pilotage Agent de Direction unifié en caisse locale ? On pourrait également s'interroger sur le niveau opportun de mutualisation des activités comptables. En tout état de cause, faire du statut d'Agent Comptable la pierre angulaire de la solution de l'évolution du métier n'est peut-être pas la voie la plus fructueuse.

Quand bien même ces premiers travaux ne sauraient préjuger des propositions finales, il nous semblait utile de partager certaines positions de l'ADCAM.

Au cours des semaines à venir, notre association restera très attentive à l'évolution de ce projet de rapport en souhaitant que les options proposées soient un gage d'efficience pour l'Assurance Maladie.

Jean-Claude BARBOT  
Président de l'ADCAM